



Le Grenier collecte et reçoit des objets et du mobilier en déchèteries ou chez les particuliers afin de leur redonner une seconde vie.

Tous les objets collectés sont revalorisés (*nettoyés, complétés, testés, réparés*) avant d'être mis en vente dans le magasin à petits prix. Ces objets qui, au départ, étaient destinés à être jetés sont donc réemployés. Le Grenier sensibilise la population en matière de tri des déchets (*en déchèteries et par le biais d'évènements organisés en partenariat avec le service prévention des déchets*).

Mardi : 9H30-12H30

Mercredi : 9H30-12H30 13H30-18H30

Vendredi : 13H30-18H30

Samedi : 9H30-12H30 13H30-18H30

*Horaires de travail des agents*





Centre Morbihan Communauté propose un CDDI (contrat de travail de droit privé, Contrat Durée Déterminé d'Insertion) d'une durée hebdomadaire de 26 heures et d'une durée de 4 mois, renouvelable en fonction du projet professionnel et de l'orientation de chaque salarié. L'objectif pour les bénéficiaires est de pouvoir :

- Acquérir des compétences professionnelles en réalisant des travaux et des gestes techniques,
- Retrouver un rythme de travail en respectant les horaires et le règlement intérieur,
- Participer à des travaux mettant en valeur ses savoir-faire,
- Se sentir valorisé dans son travail,
- Développer des capacités sociales et d'autonomie,
- Se mobiliser pour une recherche d'emploi active ou de formation.

Chaque chantier est encadré par un agent formé dans la technique, la formation professionnelle et l'animation d'équipe.

Il s'agit d'un dispositif conventionné. Les chantiers d'insertion de Centre Morbihan Communauté s'inscrivent dans le cadre des différentes lois de lutte contre les exclusions et l'insertion socio-professionnelle des personnes en difficultés et cela en cohérence avec la politique de l'emploi de l'État ainsi que le soutien du Département du Morbihan et du Fond Social Européen (FSE).

[www.centremorbihancommunaute.bzh](http://www.centremorbihancommunaute.bzh)



MORBIHAN



Cofinancé  
par l'Union  
européenne

